

**N° 3**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE**

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 5 Juin 1940**

**Conseil Municipal :**

Séance. — Président : M. Paul Dehove ..... 151

**Administrations diverses :**

Guerre. — Bons communaux. Emission ..... 151

Bons communaux. Frais d'émission ..... 152

Ravitaillement civil ..... 154

Ravitaillement des réfugiés français, belges, hollandais.

Vote d'un crédit de cent mille francs ..... 155

Dommages causés aux immeubles par faits de guerre.

Crédits ..... 155

**Voires ferrées. — Tramways. — Transports en commun :**

Compagnie des T.E.L.B. — Services concédés. Exploitation en régie ..... 156

**Propreté Publique :**

Enlèvement des ordures ménagères. — Services concédés. Exploitation en régie ..... 156

**Enseignement Secondaire :**

Lycée Fénélon. — Internat Municipal. Compte administratif. Exercice 1939. Avis ..... 162

Internat municipal. Budget supplémentaire. Exercice 1940. Avis ..... 162

**Caisse de Crédit Municipal :**

Finances. — Comptes administratif et de gestion. Exercice 1939. Avis ..... 159

Budget supplémentaire. Exercice 1940. Avis .....	159
Budget primitif. Exercice 1941. Avis .....	160

**Fondation Masurel :**

Finances. — Comptes administratif et de gestion. Exercice 1939. Avis .....	160
Budget supplémentaire. Exercice 1940. Avis .....	161
Budget primitif. Exercice 1941. Avis .....	161

**Œuvres diverses :**

Généralités. — Secours aux habitants privés de ressources. Créa- tion d'un service .....	152
Prêts d'honneur. Œuvre municipale. Création. Crédit ..	153
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Compte de gestion en matiè- res. 1939. Approbation .....	168
Habitations à bon marché. — Avance de 200.000 francs. Attri- bution .....	155

**Eclairage :**

Généralités. — Services concédés. Exploitation en régie .....	156
---	-----

**Recettes :**

Côtes irrecouvrables. — Divers produits communaux. Admission en non valeur .....	157
---	-----

**Dépenses :**

Généralités. — Bons communaux. Emission .....	151
Bons communaux. Frais d'émission .....	152
Demande de prêt à l'autorité préfectorale .....	167

**Budgets et Comptes :**

Compte administratif. — Exercice 1939 .....	163
Compte de gestion du Receveur municipal. — Exercice 1939 ....	165

---

L'an mil neuf cent quarante, le 5 Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Paul DEHOVE, maire.

*Présents* : MM. BAUCHE, BOUR, COOLEN, CORBU, DEHOVE, DEVERNAY, LEROY, NOTERMAN, PEETERS, VAN DEN BERGHE.

*Absents* : MM. BATAILLE, BRACKE-DESROUSSEAUX, BROUX, CLAES, CORDONNIER, DHOOSSE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVACQUES, FAVIÈRES, GISSELAIRE, GODINOT, HERMEZ, JANSSENS, LECOMTE, MARTIN, MASSON, ROUSSEAU, SAINT-VENANT, TREELS, WARINGHIEN, WILLEMS.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

---

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La situation dans laquelle nous nous trouvons ne permet pas au Trésor public d'alimenter notre trésorerie.

Une émission de bons communaux s'impose.

Nous vous proposons de la décider et de fixer son importance à la somme de deux cent cinquante millions de francs qui serait prise en charge par le Receveur Municipal.

L'opération serait garantie par la Ville qui s'engagerait à réaliser, lorsque les circonstances le permettront, pour le remboursement des billets émis, un emprunt d'égale somme.

Si vous agréez cette proposition, nous vous prions de nous donner tous les pouvoirs utiles et de voter éventuellement des centimes nécessaires au remboursement de l'emprunt qui sera ultérieurement contracté.

*Adopté.*

---

N° 2985

—  
*Emission de bons  
communaux*  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2986

*Frais d'émission  
de bons  
communaux*

MESSIEURS,

Vous venez de décider de procéder à une émission de bons communaux jusqu'à concurrence d'une somme de deux cent cinquante millions de francs.

Nous vous prions d'ouvrir, pour les frais de cette émission, un crédit de quatre cent mille francs (400.000).

*Adopté.*

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2987

*Création  
d'un Service  
de Secours  
aux habitants  
momentanément  
privés  
de ressources*

MESSIEURS,

Par suite des circonstances exceptionnelles que nous traversons, bon nombre de familles lilloises se trouvent actuellement privées de leurs emplois ou de leurs ressources habituelles.

Pour obvier à cette situation, il nous est apparu nécessaire de créer un « Service de Secours aux habitants momentanément privés de ressources ».

En conséquence, nous vous prions : 1° de donner votre agrément à cette proposition ; 2° de fixer comme suit le taux des allocations qui seront accordées par l'intermédiaire de l'Administration du Bureau de Bienfaisance aux familles qui rempliront les conditions requises :

Chef de famille .....	8 frs
Epouse ou ascendant à charge .....	4 frs 50
Enfant de moins de 14 ans .....	4 frs
Enfant de plus de 14 ans .....	4 frs 50

Nous vous demandons en outre : 1° de décider que l'ensemble des allocations accordées pour une même famille — y compris les ressources de toute nature que la famille pourrait posséder à quelque titre que ce soit — ne pourra pas dépasser les taux ci-contre :

1 personne : 8 frs.	5 personnes : 23 frs
2 personnes : 12 frs 50.	6 personnes : 26 frs
3 personnes : 17 frs	7 personnes et plus : 29 frs
4 personnes : 21 frs	

2° de voter pour le fonctionnement du Service dont il s'agit, un crédit de 50 millions.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de voter le régime de secours à allouer aux habitants que l'état de guerre prive de ressources.

Nous estimons qu'il convient d'instituer parallèlement à ce service de secours, une Œuvre municipale de prêts d'honneur.

Les bénéficiaires éventuels de cette Œuvre seraient : a) les personnes appartenant à la classe des petits commerçants, des petits rentiers, des employés de commerce, des contremaîtres, des ouvriers aisés qui, avant les événements du 18 Mai, soutenues par l'activité du Chef de famille, vivaient honorablement de leurs ressources ; b) les petits propriétaires ; c) les Entreprises commerciales lilloises donnant pareillement toutes garanties de remboursement.

L'Œuvre ferait, suivant un barème établi, des prêts plus importants à ceux de nos concitoyens dont la situation sociale et les conditions obligatoires de vie sont telles qu'il leur est impossible de se contenter d'une avance égale au taux des Secours de chômage. En ce cas, des personnes honorables de la Ville serviraient de caution à l'emprunteur qui, en outre, aurait à fournir des garanties (titres de rentes, de propriétés, etc...) et de sérieuses preuves de solvabilité, afin que le remboursement ultérieur des sommes avancées soit assuré.

Elle s'occuperait enfin de prêts exceptionnels ou accidentels consentis, avec les mêmes garanties, aux personnes momentanément gênées et aux familles qui viendraient à être frappées de malheurs imprévus (maladies, deuils, perte des instruments de travail, etc...) et qui ne pourraient distraire des ressources strictement indispensables à leur existence, les sommes d'argent nécessaires.

L'organisation projetée contribuerait à maintenir, dans toute son intégrité, le sentiment de dignité dans nos familles lilloises. Leur fierté qui s'estimerait blessée d'une sollicitation de secours, ne le serait en aucune façon par une demande de prêt.

Les familles que des avances d'argent tireraient de la misère, les rembourseraient à la Ville dès que leur soutien et leurs moyens d'existence leur auront été rendus.

La situation des personnes qui seraient dans l'impossibilité matérielle d'effectuer le remboursement de leurs prêts par suite notamment de la perte du chef de famille, actuellement au front, devrait être exposée et motivée par elles dans une lettre adressée au Maire.

N° 2988

—  
Œuvre  
municipale de  
prêts d'honneur

—  
Création

—  
Crédit  
—

Un arrêté du Maire fixerait les conditions de fonctionnement du Service des prêts.

Nous vous prions de décider la création d'une « Œuvre municipale de prêts » et de voter à cet effet, un crédit de trois millions de francs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2989

Ravitaillement  
Civil

MESSIEURS,

Les événements qui se sont déroulés depuis le 18 Mai ont complètement bouleversé la vie sociale et économique de notre Ville.

En masse compacte, la population quitta la Cité, se dirigeant vers la zone de l'intérieur. Commerçants et boutiquiers firent de même, si bien que le ravitaillement des familles demeurées chez elles et des dizaines de milliers de réfugiés qui avaient trouvé un asile au moins provisoire en notre Ville s'avéra plus que difficile.

On para au plus pressé en faisant fonctionner à plein rendement les boulangeries et boutiques encore ouvertes.

Par ailleurs, un Comité, sous la Direction de M. le Chanoine Détréz, prit en charge — en accord avec la Préfecture et la Ville — ce délicat problème du ravitaillement. Ce Comité fit œuvre utile et méritoire avec des moyens de fortune et des gens de bonne volonté.

La situation tendant à se normaliser, nous avons estimé, en plein accord avec ses dirigeants, qu'il convenait de substituer à ce Comité de bonnes volontés qui fonctionnait en marge des règlements administratifs, un Comité Officiel de Ravitaillement Civil.

C'est aujourd'hui chose faite.

Nous vous prions dès lors de vouloir bien : 1° ratifier les mesures que nous avons prises ; 2° mettre à la disposition du Comité un crédit de deux millions de francs qui trouvera sa contre-partie dans les recettes qu'il effectuera ; 3° décider que le compte des opérations du Comité sera ouvert, dans les écritures du Receveur Municipal, aux services hors budget sous le titre « Ravitaillement Civil ».

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis le 18 Mai, des milliers et des milliers d'évacués des territoires français, belge et hollandais se sont réfugiés en notre Ville.

La plupart de ces réfugiés trouvèrent un asile provisoire dans les grands établissements publics et privés ainsi que chez des particuliers. Ils furent, dès l'abord, ravitaillés par les soins de la Préfecture, puis pris en charge par notre Ville.

Afin de régulariser les dépenses faites ou à faire à ce titre par nos soins, nous vous prions de vouloir bien voter un crédit de cent mille francs.

*Adopté.*

N° 2990

—  
*Ravitaillement  
des réfugiés  
français, belges,  
hollandais*

—  
*Vote d'un crédit  
de Cent mille frs*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

De par les circonstances, notre Office Municipal d'habitations à bon marché n'a pas de fonds en caisse pour faire face à ses dépenses courantes et à celles résultant des travaux qu'il entreprend aux fins de réparation sommaire de ses immeubles endommagés par faits de guerre.

Son Conseil d'Administration, par délibération du 4 Juin 1940, demande qu'il lui soit consenti une avance de 200.000 francs.

Nous vous prions de faire droit à cette demande et de voter le crédit nécessaire aux fins de règlement de la dite avance.

*Adopté.*

N° 2991

—  
*Office public  
Municipal  
d'Habitations  
à bon marché*

—  
*Attribution  
d'une avance  
de 200.000 francs*  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le décret du 3 Novembre 1939 stipule dans son article 7 qu'en temps de guerre, lorsqu'un dommage aura été causé à un immeuble par un fait de guerre, le maire, et à Paris le préfet de police, feront exécuter d'urgence les travaux sommaires pour supprimer le péril, prévenir une aggravation du dommage, et faire cesser l'insécurité de l'immeuble, quelle que soit sa situation.

N° 2992

—  
*Domages causés  
aux immeubles  
par  
faits de guerre*

—  
*Crédits*  
—

A cet effet, nous envisageons les mesures ci-après :

Le service des Bâtiments Communaux sera chargé de l'exécution des travaux ci-avant ; quelques spécialistes recrutés parmi les techniciens de notre Ville seront adjoints au chef dudit service.

Les travaux seront exécutés soit à l'entreprise soit en régie directe, les matériaux indispensables qui ne pourront être trouvés sur place seront réquisitionnés.

\*\*

Suivant les indications qui nous ont été données par M. le Préfet, le montant des dépenses doit être avancé par la Ville mais celle-ci aura à en poursuivre ultérieurement le remboursement.

Nous vous prions d'adopter les mesures ci-dessus et de voter un premier crédit de 1.000.000 de francs.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2993

MESSIEURS,

*Services concédés*

*a) de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères ;*

*b) de la distribution du gaz et de l'électricité ;*

*c) des transports en commun*

—  
*Exploitation en régie*  
—

Les Sociétés concessionnaires du Service : a) de la collecte et de l'évacuation des ordures ménagères ; b) de la distribution du gaz et de l'électricité pour tous usages ; c) de transports en commun par autobus et tramways sont défailtantes depuis le 19 Mai dernier.

Pour parer à leur carence, nous avons été appelés à prendre en mains l'exploitation des deux premiers de ces services publics et serons demain amenés à prendre en charge le service de transports en commun par autobus et tramways.

Nous vous prions dès lors : a) de ratifier les mesures déjà prises pour assurer le fonctionnement des services concédés dont il s'agit ; b) de décider que lesdits services pourront être désormais exploités en régie ; c) de nous donner mandat de prendre dans ce but toutes dispositions utiles ; d) de voter les crédits nécessaires pour la réalisation de ces projets.

Les modalités d'application de cette décision feront ultérieurement l'objet d'arrêtés municipaux.

*Adopté.*



## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de créances irrécouvrables de l'exercice 1940, susceptibles d'être admises en non valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

N° 2994  
—  
Divers produits  
communaux  
—  
Admission  
en non valeur  
—

<i>Budget Primitif</i>	Frais de poursuites	
<i>Propriétés communales. Produit des locations ..</i>	1.192,50	
<i>Eaux. Produit de la distribution .....</i>	135,00	
<i>Budget Supplémentaire</i>		
<i>Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité. Exercice 1938 .....</i>	3.320,15.	7, »
<i>Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité. Exercice 1939 .....</i>	426,34	
<i>Locations Abattoir public. Exercice 1939 .....</i>	3.357,85	
<i>Droits de place aux Halles, abattoirs, foires et marchés. Exercice 1939 .....</i>	1.100,80	
<i>Droits de voirie. Exercice 1939 .....</i>	1.865,40	
<i>Taxe sur les balcons et constructions en saillie. Exercice 1939 .....</i>	105,50	
<i>Redevances annuelles sur enseignes et globes lu- mineux, écussons, attributs. Exercice 1938..</i>	1.280, »	6, »
<i>d° Exercice 1939 ....</i>	893, »	
<i>Redevances annuelles pour tolérances accordées sur ou sous la voie publique. Exercice 1939</i>	850, »	
<i>Eaux. Produit de la distribution. Exercice 1938..</i>	243,65	
<i>d° Exercice 1939..</i>	1.109,38	
<i>Propriétés communales. Produit des locations.</i>		
<i>Exercice 1938 .....</i>	305,25	
<i>Exercice 1939 .....</i>	16.343,25	
<i>Salles municipales et matériel de fêtes. Locations.</i>		
<i>Frais de chauffage. Exercice 1939 .....</i>	2.000, »	
	<hr/>	
<i>A reporter .....</i>	34.528,07	13, »

<i>Report</i> .....	34.528,07	13, »
<i>Cours spéciaux et études aux Ecoles Descartes, Louis Blanc, Montesquieu, etc. Rétributions. Exercice 1939</i> .....	225, »	
<i>Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants traités dans les établissements de cure. Exercice 1938</i> .....	276, »	
<i>Exercice 1939</i> .....	2.080, »	
<i>Participation des Caisses d'Assurances Sociales et des familles dans les frais de séjour d'enfants traités dans les Preventoria. Exercice 1939</i> .....	132, »	
<i>Secours publics. Frais médicaux et pharmaceutiques. Remboursement. Exercice 1939</i> .....	60, »	
<i>Transport des malades et blessés à l'hôpital. Remboursement des frais. Exercice 1938..</i>	126, »	
<i>d° Exercice 1939..</i>	1.326, »	
<i>Contributions réglées pour le compte de divers occupants d'immeubles appartenant à la Ville. Remboursement. Exercice 1939</i> .....	107,67	
<i>Primes d'assurances pour divers immeubles loués. Remboursement. Exercice 1939</i> .....	34,30	
<i>Recettes accidentelles. Exercice 1939</i> .....	37,60	
	<hr/>	<hr/>
Totaux .....	38.932,64	13, »
	<hr/>	<hr/>

L'irrecouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions d'admettre en non valeur la somme de 38.932 frs 64 et de décider que le montant des frais de poursuites exercées par le Receveur Municipal soit 13 francs sera imputé sur le crédit des Dépenses imprévues.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte administratif de l'exercice 1939 de la Caisse de Crédit Municipal.

Ci-contre le résultat général :

*Recettes :*

Excédent de recettes de l'exercice 1938 .....	1.077.710,41	} 22.826.592,73
Recettes propres à l'exercice 1939	21.748.882,32	
<i>Dépenses</i> .....	21.673.590,96	
Excédent de recettes .....	<u>1.153.001,77</u>	

Les chiffres ci-dessus concordent avec ceux du Compte de gestion rendu par M. le Directeur-Caissier.

Le Conseil d'Administration de l'Établissement en a délibéré en sa réunion du 29 Avril 1940.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces documents.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de crédit municipal nous soumet le Budget Supplémentaire de l'établissement pour l'exercice 1940.

Ci-contre la balance :

Recettes .....	1.153.001,77
Dépenses .....	29.810, »
Excédent de recettes .....	<u>1.123.191,77</u>

L'examen de ce Budget n'ayant appelé aucune observation, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à son approbation.

*Adopté.*

N° 2995

—  
Caisse de  
Crédit Municipal

—  
Comptes :  
administratif ;  
de gestion  
de l'exercice 1939

—  
Avis  
—

N° 2996

—  
Caisse de  
Crédit Municipal

—  
Budget  
supplémentaire  
de l'exercice 1940

—  
Avis  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2997

—  
Caisse de  
Crédit Municipal  
—  
Budget primitif  
pour l'exercice  
1941

Avis

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de la Caisse de crédit municipal nous soumet le Budget Primitif de l'Etablissement, pour l'exercice 1941.

Balance :

Recettes .....	21.362.508
Dépenses .....	21.318.390
Excédent de recettes .....	<u>44.118</u>

Le document est bien établi. Dès lors, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à son approbation.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2998

—  
Fondation  
Masurel  
—  
Comptes :  
administratif ;  
de gestion  
de l'exercice 1939

Avis

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte administratif de l'exercice 1939, de la Fondation Masurel.

Ci-contre le résultat général :

*Recettes :*

Excédent de recettes de l'exercice 1938 .....	109.503,75	}	169.218,81
Recettes propres à l'exercice 1939	59.715,06		
<i>Dépenses</i> .....			58.535,25
Excédent de recettes .....			<u>110.683,56</u>

Les chiffres du Compte de gestion rendu par M. le Directeur-Cais-  
sier sont identiques.

Il n'est point de restes à recouvrer ni de restes à payer.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces documents.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de statuer sur le Compte de l'exercice 1939, de la Fondation Masurel, qui accuse un excédent des recettes réalisées sur les dépenses effectuées, de 110.683,56 et ne présente ni restes à recouvrer ni restes à payer.

Le Conseil d'Administration de la Fondation nous soumet le Budget Supplémentaire pour l'exercice 1940.

Ce document ne comporte point de dépenses. Aux recettes est repris l'excédent de l'exercice clos soit la somme de 110.683,56.

Nous vous prions de vouloir bien homologuer ce Budget Supplémentaire.

*Adopté.*

N° 2999  
—  
Fondation  
Masurel  
—  
Budget  
supplémentaire  
de l'exercice 1940  
—  
Homologation  
—

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Budget Primitif pour l'exercice 1941, de la Fondation Masurel.

*Balance :*

Recettes .....	83.490,00
Dépenses .....	70.070,00
Excédent de recettes .....	13.420,00

L'examen du document n'a soulevé aucune remarque.

Nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation dudit Budget.

*Adopté.*

N° 3000  
—  
Fondation  
Masurel  
—  
Budget Primitif  
pour  
l'exercice 1941  
—  
Avis  
—

**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3001  
—  
Lycée  
de jeunes filles  
—  
Internat  
Municipal  
—  
Compte  
administratif  
—  
Exercice 1939  
—  
Avis  
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons le Compte Administratif de l'exercice 1939 de l'Internat Municipal annexé au Lycée de jeunes filles.

*Balance :*

Recettes .....	Frs	425.075,63
Dépenses .....	Frs	411.291,78
Excédent de recettes .....	Frs	<u>13.783,85</u>

Conformément aux décrets des 14 Septembre 1925 et 17 Février 1930, cet excédent de recettes ou boni a été transporté à la clôture de l'exercice 1939 aux services budgétaires « Ville » du même exercice.

Notons que l'excédent de l'exercice 1938 s'était fixé à la somme de Frs 8.195,76.

Il n'est point de restes à recouvrer ou à payer.

Nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce Compte et admettre, en recettes, la somme de Frs 13.783,85. Nous vous prions en outre de décider l'inscription d'un crédit d'égale somme au Budget Supplémentaire « Ville » de l'exercice 1940, sous rubrique : Lycée de Jeunes Filles. Internat municipal. Fonds de réserve institué par décret du 7 Octobre 1938. Montant de l'excédent de recettes de l'exercice 1939, de l'Etablissement.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 3002  
—  
Lycée  
de jeunes filles  
—  
Internat  
Municipal  
—  
Budget  
supplémentaire  
de l'exercice 1940  
—  
Avis  
—

MESSIEURS,

Le Budget Supplémentaire de l'exercice 1940 de l'Internat municipal annexé au Lycée de jeunes filles, présente la balance ci-contre :

Recettes .....	Frs	10.000,00
Dépenses .....	Frs	10.000,00

Les propositions de dépenses sont justifiées.

Par suite du transport fait aux services budgétaires de la Ville de l'excédent des recettes de l'exercice 1939 d'un montant de Frs. 13.783,85,

le Bureau d'administration de l'Etablissement a dû équilibrer le Budget par l'inscription d'une subvention municipale.

Attendu le moyen d'équilibre de ce budget et la décision que vous avez prise au terme de votre examen du Compte administratif de l'exercice 1939, d'inscrire au Budget Supplémentaire de 1940 « Ville », un crédit libellé « Lycée de jeunes filles. Internat Municipal. Fonds de réserve institué par décret du 7 Octobre 1938. Montant de l'excédent de recettes de l'exercice 1939 de l'Etablissement » :

En accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien : 1° décider que l'inscription d'équilibre de ce budget sera libellée « Prélèvement éventuel sur le Fonds de réserve constitué par l'excédent de recettes de l'exercice 1939 » ; 2° émettre un avis favorable à l'approbation du document ainsi complété.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Compte Administratif de M. le Maire pour l'exercice 1939 s'établit comme suit :

Recettes réalisées pendant l'exercice, y compris l'excédent de recettes de l'exercice 1938, s'élevant à 22.762.904,06 .....	203.413,988,95
Dépenses acquittées pendant l'exercice .....	169.521.648,78
	<hr/>
Excédent de recettes .....	33.892.340,17
	<hr/> <hr/>

N° 3003  
—  
Ville de Lille  
—  
Compte  
Administratif  
—  
Exercice 1939  
—

Comme pour les années précédentes, nous devons faire la discrimination entre les opérations relatives à l'occupation allemande en 1914-1918, et celles propres à l'exercice 1939. Le tableau suivant fait ressortir la situation véritable à la clôture dudit exercice :

	OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'EXERCICE	A DÉDUIRE COMPTES DE GUERRE	SITUATION PROPRE A L'EXERCICE 1938
Recettes (y compris l'excédent de l'exercice 1938 : 22.762.904,06	203.413.988,95	17.854.172,39	185.559.816,56
Dépenses .....	169.521.648,78	17.854.172,39	151.667.476,39
Excédent de recettes .....	33.892.340,17	»	33.892.340,17
<i>A ajouter :</i>			
a) Restes à recouvrer .....	1.981.381,25	»	1.981.381,25
b) Recettes à continuer .....	37.380.477,75	»	37.380.477,75
	73.254.199,17	»	73.254.199,17
<i>A déduire :</i>			
Restes à payer .....	69.351.643,57	»	69.351.643,57
Excédent de recettes .....	3.902.555,60	»	3.902.555,60

L'excédent de 3.902.555 frs 60 représente le montant des ressources disponibles de l'exercice 1939 sur l'emploi duquel vous serez appelés à délibérer quand viendra la discussion du Budget Supplémentaire de l'Exercice 1940.

Cet excédent se justifie dans la comptabilité de la manière suivante :

Excédent de recettes réalisées sur dépenses acquittées de l'exercice 1938 .....	22.762.904,06
Titres de perception émis au titre de l'exercice 1939.	164.778.293,75
	187.541.197,81
Prévisions de recettes qui, ultérieurement, feront l'objet de titres de perception .....	37.380.477,75
<i>Fixations budgétaires Recettes.</i>	
Budget Primitif .....	168.655.813,90
Budget Supplémentaire .....	55.914.149,98
Autorisations Spéciales .....	7.908.171,14
	232.478.135,02
Moins-values de recettes par rapport aux fixations budgétaires .....	7.556.459,46



Excédent de	{	du Budget Primitif . . . . .	6.145,67	}	7.926.718,50
Recettes	{	du Budget Supplément. . . . .	12.401,69		
Recettes additionnelles prévues . . . . .			7.908.171,14		
Plus-values des recettes (compte tenu des recettes à continuer) . . . . .					370.259,04
Dépenses votées après l'établissement du Budget Supplémentaire . . . . .					9.529.603,69
Déficit . . . . .					9.159.344,65
Crédits ou portions de crédits annulés faute d'emploi . . . . .					13.061.900,25
Excédent de recettes <i>représentant le montant des ressources disponibles</i> . . . . .					3.902.555,60

Nous vous demandons d'approuver le Compte administratif de l'exercice 1939 tel qu'il vous est présenté.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous vous prions de prendre la délibération suivante en exécution de la circulaire ministérielle du 30 Janvier 1866 et d'accord avec votre Commission des Finances :

Le Conseil,

Vu le compte rendu par M. Paul Delporte, Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1939 jusqu'au 31 Décembre suivant, lequel comprend : 1<sup>o</sup> le rappel du compte final de l'exercice 1938 ; 2<sup>o</sup> les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1939 ; 3<sup>o</sup> les recettes et les dépenses concernant les services hors-budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1939, établi en regard du compte sus-mentionné et présentant les recettes et les dépen-

N° 3004

—  
Ville de Lille

—  
Compte de gestion  
du Receveur  
Municipal

—  
Exercice 1939  
—

ses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1940 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de gestion de 1939 que des opérations complémentaires effectuées en 1940 ;

Vu les Budgets Primitif et Additionnel des recettes et des dépenses présumées de l'exercice 1939, arrêtés par M. le Préfet, et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Ville en a retirée :

Délibère :

ARTICLE PREMIER. — Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1939, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes conformément à l'article 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil Municipal admet les recettes de la gestion de 1939, pour la somme de .....

de .....	216.770.324,20
les dépenses de la gestion 1939 pour celle de .....	197.248.487,25
fixe l'excédent de la recette sur la dépense à .....	19.521.836,95
et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de .....	3.677.007,41

déclare le comptable débiteur, sur son compte de gestion 1939 de la somme de .....	23.198.844,36
--	---------------

ARTICLE DEUX. — Statuant sur les opérations de l'exercice 1939, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil Municipal admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1939 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1940, savoir :

en recette pour .....	180.651.084,89
en dépense pour .....	169.521.648,78

D'où il résulte un excédent de recettes de .....	11.129.436,11
--	---------------

Le résultat définitif de l'exercice 1938 ayant présenté un excédent de recettes de .....	22.762.904,06
le résultat définitif de l'exercice 1939 égal au règlement du Compte Administratif du même exercice est un excédent de recettes de .....	33.892.340,17

ARTICLE TROIS. — Le Conseil Municipal demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, d'approuver le dit Compte.

*Adopté.*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3005

*Demande de prêt  
à l'autorité  
préfectorale*

Le Conseil Municipal a décidé d'arrêter les dispositions ci-après :

En raison des circonstances actuelles qui privent les Communes de leurs ressources normales, il importe de rechercher les voies et moyens de nature à assurer le paiement des dépenses qui incombent aux collectivités locales.

Les Fonds Publics auxquels les Municipalités faisaient appel n'étant plus disponibles, le Conseil Municipal décide de solliciter de M. le Préfet une avance de 30.000.000 de francs, en vue du règlement des dépenses mentionnées à l'état prévisionnel ci-annexé.

Dans la mesure où elle sera satisfaite, la présente demande vaudra reconnaissance de dette et engagement par la Ville de rembourser dans des conditions qui seront fixées ultérieurement.

*Adopté.*

ETAT PREVISIONNEL des DEPENSES à engager pour une période d'un mois, du 15 Juin au 15 Juillet 1940.

(A joindre à la demande de prêt de 30 millions de francs faite par le Conseil Municipal — ou le Comité de Guerre — suivant délibération en date du 5 Juin 1940).

Allocations militaires .....	»
Allocations de chômage .....	1.000.000, »
Secours aux familles nécessiteuses .....	10.000.000, »
Paiement des allocations d'assistance. (Indiquer le détail approximatif par service) .....	»
Dépenses du Bureau de Bienfaisance .....	2.000.000, »
Dépenses de l'Hospice (s'il y a lieu) .....	3.000.000, »
<i>A reporter</i> .....	<u>16.000.000, »</u>

	<i>Report</i> .....	16.000.000, »
Traitement des employés communaux .....		5.000.000, »
Pensions allouées à divers agents retraités de la Ville.		1.000.000, »
Pensions de guerre et d'anciens combattants .....		»
Dépenses diverses y compris l'achat de provisions de ravitaillement .....		10.000.000, »
	<b>Total</b> .....	<u>32.000.000, »</u>
A déduire :		
Recettes prévues à différents titres pendant la période sus-visée .....		2.000.000, »
	<b>Reste</b> .....	<u><u>30.000.000, »</u></u>

Certifié exact le présent ETAT s'élevant à la somme de TRENTE MILLIONS DE FRANCS.

A Lille le 5 Juin 1940.

*Le Maire,*

## RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 3006  
—  
Colonie Scolaire  
de Wormhoudt  
—  
Compte de gestion  
en matières  
1939  
—  
Approbation.  
—

Nous vous soumettons le compte de gestion en matières de la Colonie Scolaire de Wormhoudt présenté pour l'exercice 1939, par M. Manier, Régisseur-Economé.

Ce compte s'établit ainsi qu'il suit :

Entrées .....	43.058 unités 14
Sorties .....	42.732 unités 83
	<u>325 unités 31</u>
Reste en magasin .....	

Nous vous proposons de donner votre approbation à ce document.

*Adopté.*

*La séance est levée à 19 h. 45.*

H. Ghorc  
Maine  
*[Signature]*

H. Coolen  
*[Signature]*

H. Severmay  
*[Signature]*

H. Bauche  
*[Signature]*

M. Baux  
*[Signature]*

M. Corben  
*[Signature]*

H. Lema  
*[Signature]*

M. Noterman  
*[Signature]*

M. Peeters  
L. Peeters

M. Vandenberghe  
Ed. Vandenberghe

Seance  
du 5 juin 1940.